

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de l'aide
régionale pour l'extension
du réseau de chauffage
urbain**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er octobre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

N° DE DOSSIER : 21 E 12b

OBJET : SOLLICITATION DE L' AIDE REGIONALE POUR L' EXTENSION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a délégué au groupement ENERLAY / DALKIA par contrat en date du 25 juin 2012, le service public pour la production, la distribution et le transport de chaleur sur une partie du territoire de la Ville.

Par délibération en date du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé la création de la SEMOP CALITI en charge de la réalisation d' un nouveau forage à l' albien et de la valorisation thermique de l' eau issue de cette nappe.

Cette nouvelle source d' énergie va permettre d' augmenter la part d' énergie renouvelable du réseau de chauffage urbain de la Ville à plus de 70% et également d' étendre ce réseau de plus de 3 500 mètres linéaires pour raccorder le futur éco-quartier de l' Hôpital « le Clos Saint Louis », la clinique Saint Germain, l' Hôpital et plusieurs copropriétés et bailleurs sociaux situés à proximité.

L' extension du réseau de chauffage urbain peut être cofinancée par l' aide « Développement d' unités de production de chaleur d' origine renouvelable, création-extension de réseau de chaleur » de la Région Île-de-France jusqu' à 30 % du montant TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA) des dépenses éligibles plafonné à 2 M€ HT.

Les aides régionales ne pouvant être versées qu' aux délégants et non aux délégataires, la Ville de Saint-Germain-en-Laye percevra la subvention si elle est accordée et la reversera au délégataire ENERLAY / DALKIA conformément aux exigences du dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal d' autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l' aide « Développement d' unités de production de chaleur d' origine renouvelable, création-extension de réseau de chaleur » de la Région Île-de-France pour l' extension du réseau de chauffage urbain, à percevoir la subvention, à la reverser au délégataire et à signer tous les documents s' y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aide « Développement d'unités de production de chaleur d'origine renouvelable, création-extension de réseau de chaleur » de la Région Île-de-France pour l'extension du réseau de chauffage urbain, à percevoir la subvention, à la reverser au délégataire et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye